



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 33403

Texte de la question

M. Michel Bouvard interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le lancinant dossier du règlement des « emprunts russes ». Alors qu'un engagement avait été pris du règlement d'un premier acompte fin 1997, puis ensuite pour fin 1998, aucune somme n'a été versée à des détenteurs dont beaucoup sont très âgés à ce jour. Le calendrier présenté lors de l'examen du projet de loi d'indemnisation devant le Parlement n'est pas respecté. Il souhaite donc connaître les raisons de cette absence de respect des engagements pris devant le Parlement alors même que l'Etat russe a déjà versé 1,5 milliard de francs, et la date à laquelle le 1er acompte sera versé.

Texte de la réponse

Les particuliers qui le souhaitaient avaient la possibilité, entre le 6 juillet 1998 et le 5 janvier 1999, de déposer leurs titres d'emprunts russes dans l'une des 4 000 trésoreries publiques, afin que ceux-ci soient recensés. Ces titres sont en cours de traitement. A ce jour, près de 75 % de ces titres ont été vérifiés par le Trésor public, dont les agents procèdent depuis plusieurs mois à ce travail minutieux et inédit avec beaucoup de dévouement. Au total, plus de 300 000 porteurs ont fait recenser plus de 9 millions de titres, la plupart rédigés en cyrillique, et dont les services ont répertorié 4 000 variétés différentes. Les sommes correspondant aux six premiers versements effectués par la Russie ont été affectées à un compte spécial du Trésor. Dans les prochaines semaines, M. Jean-Claude Paye, conseiller d'Etat, remettra au Gouvernement un rapport et des propositions concernant les modalités d'indemnisation des porteurs de titres d'emprunts russes. Ce rapport servira de base à un projet de loi qui sera soumis au Parlement dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33403

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1999, page 4491

Réponse publiée le : 4 octobre 1999, page 5744